

3. PERSONNEL DE SANTÉ

3.8. Personnel infirmier nouvellement diplômé

Beaucoup de pays de l'OCDE ont pris des mesures ces dernières années pour augmenter le nombre d'élèves dans les filières de formation des infirmiers en réponse aux inquiétudes suscitées par la pénurie, actuelle ou prévisible, de personnel infirmier. Il est d'autant plus important d'investir davantage dans la formation du personnel infirmier que la population infirmière vieillit dans de nombreux pays et que les infirmiers de la génération du « baby-boom » approchent de la retraite.

En 2009, on dénombrait 39 infirmiers nouvellement diplômés pour 100 000 habitants en moyenne au sein de la zone OCDE, contre 36 en 2007 (graphique 3.8.1). C'est en République slovaque que ce nombre était, de loin, le plus élevé, puisqu'il s'établissait à 152. Le nombre d'infirmiers nouvellement diplômés a plus que doublé dans ce pays depuis 2006, passant de 3 732 en 2006 à plus de 8 000 en 2009. En revanche, la densité d'infirmiers nouvellement diplômés a toujours été faible en Turquie, au Chili, en Grèce et en Italie, quatre pays où le nombre d'infirmiers par habitant est relativement faible. Au Luxembourg, la densité d'infirmiers nouvellement diplômés est aussi faible, mais bon nombre d'infirmiers se forment à l'étranger.

Les dispositifs institutionnels qui régissent la formation du personnel infirmier diffèrent suivant les pays de l'OCDE. Dans certains pays, le nombre d'élèves admis dans les filières de formation à la profession infirmière n'est pas limité. Il en va ainsi en Belgique, au Chili, aux Pays-Bas, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, bien que, dans ce dernier cas, les décisions prises au niveau des états en matière de financement public de la formation du personnel infirmier aient une influence directe sur la capacité des établissements de formation à accueillir des élèves. Toutefois, dans la plupart des pays, l'entrée dans les filières de formation du personnel infirmier est régulée (OCDE, 2008a).

L'augmentation des effectifs en formation transparait également à travers le nombre de diplômés pour 1 000 infirmiers en exercice (graphique 3.8.2). Ainsi, on en dénombrait 58 en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2009, contre 42 en 2007. Le nombre d'infirmiers nouvellement diplômés en proportion du nombre d'infirmiers en exercice était élevé en République slovaque, en Corée et au Chili, même si, dans ces deux derniers pays, cette situation s'explique en partie par le nombre relativement faible d'infirmiers. Le pourcentage le plus faible s'observait au Luxembourg, situation compensée par le nombre d'infirmiers formés dans d'autres pays.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, le nombre de diplômés qui sortent chaque année des filières de formation du personnel infirmier a augmenté au cours des dix dernières années. Il en va ainsi, par exemple, en France, où ce nombre a augmenté de 60 % entre 2000 et 2009, et en Suisse, où il a augmenté de 27 % au cours de la même période (graphique 3.8.3).

En Italie, les inquiétudes suscitées par les pénuries actuelles ou futures de personnel infirmier ont conduit à relever sensiblement le nombre d'élèves admis dans les filières universitaires

ces dernières années, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'infirmiers nouvellement diplômés, lequel est passé de moins de 6 000 en 2002 à près de 11 000 en 2009. Néanmoins, cette hausse ne sera peut-être pas suffisante pour répondre à la demande, étant donné que selon les estimations, entre 13 000 et 17 000 infirmiers quittent la profession chaque année (Chaloff, 2008).

Au Japon, le nombre annuel d'infirmiers nouvellement diplômés a baissé entre 2000 et 2006. Toutefois cette tendance à la baisse des capacités de formation s'est inversée depuis 2006, ce qui devrait se traduire par une augmentation du nombre de nouveaux diplômés dans les années à venir.

L'impact de l'augmentation des effectifs en formation sur l'offre de personnel infirmier dépendra aussi des autres politiques mises en œuvre dans le domaine des ressources humaines. Des réformes, par exemple des mesures destinées à inciter les infirmiers à rester plus longtemps dans la profession à travers une amélioration de leur rémunération et de leurs conditions de travail, pourraient permettre de rentabiliser les investissements réalisés pour former davantage d'infirmiers (Buchan et Black, 2011).

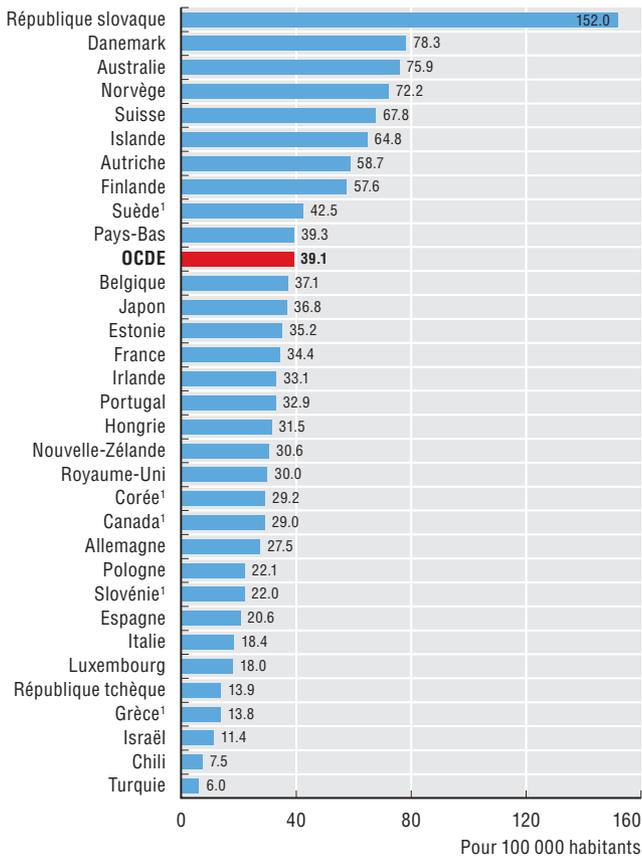
Définition et comparabilité

Le nombre d'infirmiers nouvellement diplômés correspond au nombre d'étudiants qui ont obtenu une qualification reconnue, nécessaire pour devenir infirmier diplômé ou agréé. Il comprend les diplômés sortant de filières de formation de personnel infirmier à des niveaux plus ou moins élevés. Il ne tient pas compte des étudiants titulaires de masters ou de doctorats, pour éviter de comptabiliser deux fois les personnes qui acquièrent des qualifications supplémentaires.

Les chiffres communiqués par le Canada, la Grèce, la Corée, la Slovénie et la Suède ne tiennent pas compte des diplômés issus de filières de niveau inférieur et ceux se rapportant à l'Allemagne ne tiennent pas compte des infirmiers qui suivent une formation de trois ans et interviennent auprès des personnes âgées, ce qui entraîne une sous-estimation de la densité de nouveaux diplômés par habitant. En revanche, le calcul du nombre de nouveaux diplômés par infirmier en exercice tient compte des mêmes catégories professionnelles au numérateur et au dénominateur, ce qui évite toute surestimation ou sous-estimation. Le Royaume-Uni ne tient pas compte des nouveaux diplômés originaires de l'étranger.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

3.8.1 Diplômés en études d'infirmier pour 100 000 habitants, 2009 (ou année la plus proche)

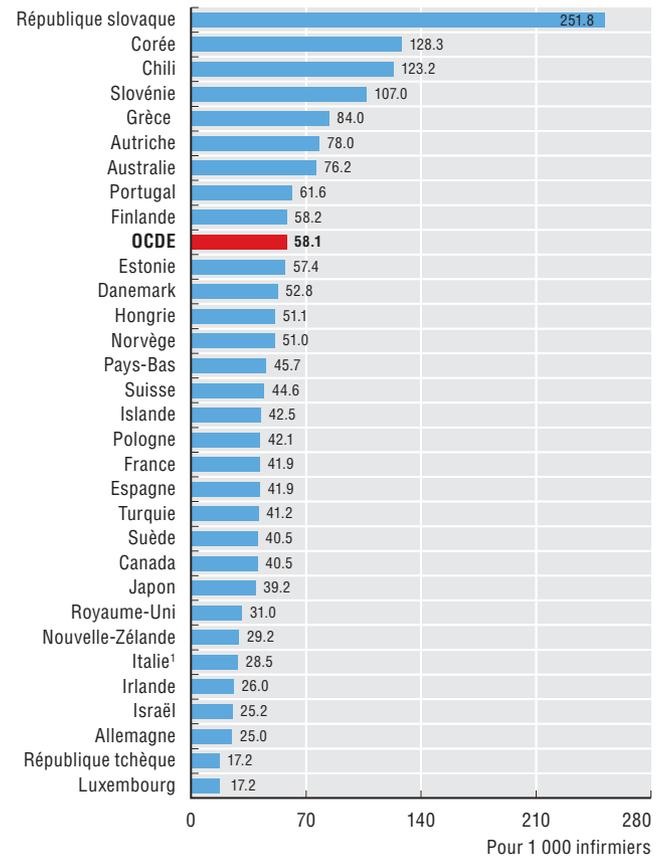


1. Le nombre de diplômés en études d'infirmier ne comprend pas les diplômés de niveau inférieur, d'où une sous-estimation.

Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932528820>

3.8.2 Diplômés en études d'infirmier pour 1 000 infirmiers, 2009 (ou année la plus proche)



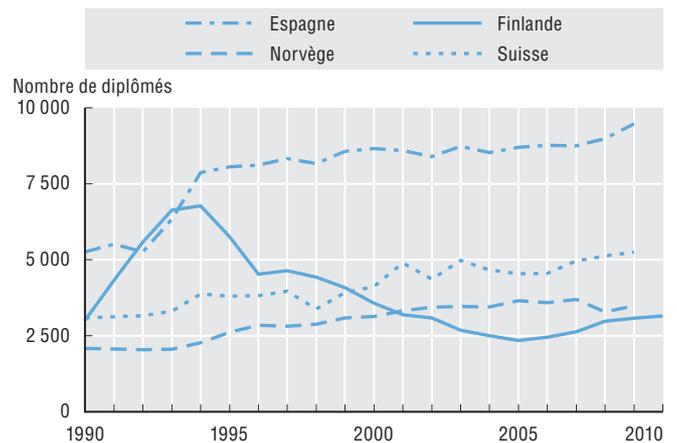
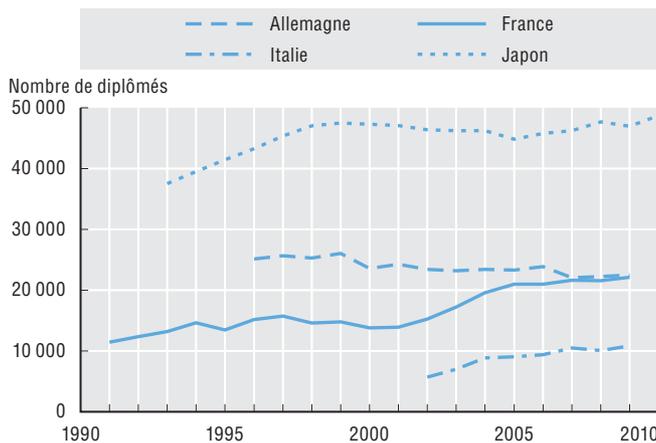
Note : Les catégories d'infirmiers incluses dans le dénominateur correspondent à celles des diplômés (incluses au numérateur).

1. Le dénominateur inclut l'ensemble du personnel infirmier habilité à exercer.

Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

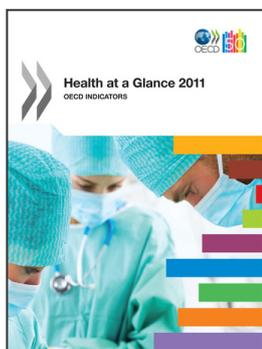
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932528839>

3.8.3 Nombre absolu de diplômés en études d'infirmier pour quelques pays de l'OCDE, 1990 à 2010



Source : Base de données de l'OCDE sur la santé 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932528858>



Extrait de :
Health at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Personnel infirmier nouvellement diplômé », dans *Health at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2011-27-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.